



## Souad Ayada : « Il faut former le jugement et préparer à l'exercice de la citoyenneté »

Pour Souad Ayada, la présidente du Conseil supérieur des programmes, la présentation alphabétique des notions de philosophie est celle qui « charrie le moins d'arbitraire ». Article réservé aux abonnés

Souad Ayada est présidente du Conseil supérieur des programmes depuis novembre 2017. Nommée par Jean-Michel Blanquer, l'ancienne inspectrice générale de philosophie est chargée de proposer des programmes pour le nouveau lycée.

Nous avons veillé à tenir compte des souhaits émis par la profession, qui avait fait part, lors d'une consultation préparatoire au printemps 2018, de son attachement à un programme de notions. Nous avons retenu les plus communes et partagées (la liberté, le devoir, le travail), celles dont tout un chacun a une précompréhension immédiate. En classe, le professeur va enrichir, rectifier, problématiser ces notions.

L'autre demande des enseignants était la réduction du nombre total de notions. Nous avons privilégié celles qui en englobaient d'autres. Par exemple, entre « Etat » et « société », nous avons choisi « Etat », car il nous a semblé qu'on ne pouvait pas faire un cours sur l'Etat sans parler de la société, alors que l'inverse est possible. Enfin, les enseignants nous avaient fait part de leur volonté de limiter les sujets possibles à l'examen. Il s'agissait d'y répondre en précisant que les sujets « portent exclusivement sur l'articulation de notions au programme » ou sur une des notions, « interrogée dans une de ses dimensions essentielles ».

Oui, le groupe de travail avait proposé quatre domaines d'étude, dans lesquels se distribuaient les notions au programme : « métaphysique », « anthropologie », « morale et politique » et « épistémologie ». Cela a fait l'objet de longues discussions. Nous avons conservé en grande partie le texte de cadrage proposé par le groupe mais nous avons opté, n'en trouvant pas de meilleure, pour une présentation alphabétique des notions. Nous avons considéré que la distribution des notions dans des domaines revenait à fixer des manières restrictives d'aborder les problèmes. Par exemple, « la liberté » entre dans la définition de l'homme comme réalité métaphysique, tout en étant une question politique, morale, qui a à voir avec la raison... Il est toujours arbitraire d'associer a priori les notions entre elles ou de définir à l'avance des thématiques. Je comprends le désarroi ou la surprise de certains enseignants, mais la présentation alphabétique nous a semblé charrier le moins d'arbitraire.

Je tiens à rappeler que le groupe travaille pour le CSP, qui n'intervient à aucun moment pour imposer ses vues, mais a quand même la responsabilité de décider du projet final. Le groupe d'experts ne fait que présenter une proposition au CSP. Lui-même se contente de présenter au ministre un projet, qui fera l'objet d'une consultation, au mois de juin. Si la consultation fait apparaître le désir des enseignants d'avoir un programme organisé en domaines, le CSP, qui n'est qu'une force de proposition et non de décision, ne saurait s'y opposer. En outre, il y a eu, à plusieurs moments, des indications de ce que les choses étaient mal orientées. Lors de la présentation du projet du groupe, en mars, des questions ont été posées par les associations et les syndicats, notamment sur les domaines proposés. J'ai invité les copilotes du groupe à prendre en compte ces difficultés, qui me semblaient massives. Etait-ce mon rôle d'intervenir sans cesse ? On me l'aurait reproché.

Je penche pour la première interprétation, et c'est précisément pour cette raison-là que nous n'avons pas retenu les domaines proposés. De ce point de vue, il y a peut-être une différence d'interprétation de la réforme entre le groupe de travail et le Conseil supérieur des programmes. Dans l'architecture du nouveau lycée, la place dévolue à la philosophie reconduit en quelque sorte l'existant : c'est un enseignement commun dont bénéficient tous les élèves et qui fera l'objet, comme c'est déjà le cas, d'une épreuve terminale écrite. De ce fait, la philosophie conserve son statut généraliste et sa place d'enseignement commun, par opposition aux enseignements de

spécialité : elle vient consolider les acquis, former le jugement et fournir une culture philosophique initiale aux élèves, pour les préparer à l'exercice de la citoyenneté. L'enseignement de la philosophie en terminale ne peut pas et ne doit pas être un enseignement spécialisé.

Violaine Morin